

## Services de rattrapage pour l'éducation spécialisée

Chers parents/tuteurs, chères tutrices,

En ce début d'année scolaire, nous savons que nombre d'entre vous sont préoccupés par le retour à l'apprentissage en personne à plein temps. Nous avons fait notre possible pour maintenir l'engagement et les progrès des élèves, mais nous savons que tous les élèves ont été affectés par des perturbations lors de leur apprentissage pendant la pandémie. Nous vous écrivons pour partager nos plans visant à répondre aux besoins des élèves titulaires d'un Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Programs - IEP).

À partir de cet automne, chaque école du DOE proposera un programme après l'école ou un programme le samedi (ou une combinaison des deux) pour dispenser des services de rattrapage pour l'éducation spécialisée. Les services de rattrapage pour l'éducation spécialisée sont des services d'enseignement spécialisé et des services associés, adaptés aux besoins individuels de chaque élève. Ces services seront dispensés aux élèves titulaires d'un IEP en plus de leur journée scolaire régulière. Ils permettent à votre enfant de bénéficier de services supplémentaires dès que possible, sans que vous ayez à faire une demande ou à attendre via une procédure administrative.

Alors que nous accueillons de nouveau les élèves, les écoles surveilleront de près les progrès de votre enfant vers la réalisation des objectifs de l'IEP. Nous apprécions également vos commentaires sur les progrès et les besoins de votre enfant à tout moment tout au long de l'année scolaire. Vers la mi-novembre, l'enseignant ou le prestataire de services associés en charge de votre enfant vous contactera et, en fonction de vos commentaires et de vos préférences en matière d'horaires, développera un plan pour les services de rattrapage pour l'éducation spécialisée de votre enfant.

Pour la majorité des élèves, les services de rattrapage pour l'éducation spécialisée commenceront en novembre ou en décembre. Accepter ces services ne révoque pas les droits à d'autres services supplémentaires dont votre enfant pourrait bénéficier, y compris des services compensatoires. Nous vous contacterons plus tard au cours de cette année scolaire pour déterminer si des services supplémentaires seront nécessaires, en tenant compte des progrès de votre enfant et des services qui ont été fournis depuis mars 2020.

Nous nous sommes engagés à collaborer avec vous pour mieux aider votre enfant à apprendre et à s'épanouir pendant cette année scolaire. Pour en savoir plus sur les services de rattrapage pour l'éducation spécialisée, veuillez vous joindre à nous le 5 octobre 2021 à 19h30 pour une [session d'information virtuelle pour les familles](#), ou consultez notre [site Internet](#). Vous pouvez aussi contacter l'école de votre enfant, envoyer un e-mail à l'adresse [specialeducation@schools.nyc.gov](mailto:specialeducation@schools.nyc.gov) ou composer le 311.

Très cordialement,

**Christina Foti**

Directrice académique adjointe

Division de l'enseignement spécialisé et des dispositifs d'appuis aux élèves

Département de l'Éducation de la Ville de New York



**Department of  
Education**  
Chancellor Meisha Porter